

PROCES VERBAL ET COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Jean Bernard MARTIN, Maire :
Monsieur Daniel FUHR, Madame Martine KREBS, Monsieur Richard OSTROWSKI, Madame Marie-Josée SCHWEITZER, Monsieur Emile REINHARD, Madame Martine JOHANN Adjoints, Madame Marie-Thérèse PFEIFFER, Conseillère Municipale déléguée, Messieurs René SCHMIDT, Amar MAACHE, Louis DE CHIARA, Christian GAUER (point 3a) Mesdames Anne-Marie BOUTET, Nadine KELLER, Anne KAAS, Christine LUPIC, Monsieur Paul CHAVAN, Madame Claire BLADT, Monsieur Jonathan OUTOMURO, Monsieur Samuel KREMER, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Madame Isabelle DEMOGEOT, Monsieur Jean-Philippe BOTT, Madame Aurélie QUAI Madame, Conseillers Municipaux.

Après les salutations d'usage, le quorum étant atteint Monsieur le Maire propose, avant de passer à l'ordre du jour, d'ajouter le point 6)c) relatif à la souscription d'un deuxième emprunt pour la réhabilitation de l'école Jean Lurçat.

A 18h30, Monsieur Jean Bernard MARTIN ouvre la séance et compte tenu de la crise sanitaire propose que celle-ci se déroule à huis clos. Cette procédure prévue et recommandée par l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 permet de décider du huis clos dans les conditions fixées par l'article L2121-18 du CGCT.

Suite au vote, l'assemblée décide à l'unanimité le huis clos.

Monsieur le Maire nomme Madame Anne KAAS secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2020

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2) COMMANDE PUBLIQUE

a) MARCHES PASSES EN DELEGATION

En application de l'article L5211-11 du Code Général de Collectivités territoriales, le Maire rend compte des marchés (du 24/11/2020 au 17/12/2020), passés en vertu des délégations données par le Conseil Municipal.

Le détail est exposé ci-après :

COMPTE	Libellé	Fournisseur	Montant devis TTC
615231- entretien des voiries	Remplacement du candélabre à la coulée verte	SPIE NETWORKS	2 040,00
615231- entretien des voiries	Réparation du grillage des jardins ouvriers	SETB KLEIN GUY	2 220,00
Total fonctionnement			4 260,00

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des décisions du Maire.

3) AFFAIRES FINANCIERES

a) SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020 AUX ASSOCIATIONS LOCALES

La Commission des Finances qui a examiné toutes les demandes établies par les associations, propose au Conseil Municipal de verser les subventions de fonctionnement 2020 aux associations locales détaillées comme suit :

Comité d'Animation et de Gestion	725
Société des Mineurs	400
ACVG	300
Détente et Loisirs	250
Amis du Hérapel	1.700
Club Amitié Belle-Roche	350
Chorale Ste Cécile	350
Cercle Généalogique	200
Association Franco-Russe	250
Jardins ouvriers	300
Amicale des Africains	300
Sté des Arboriculteurs	300
AAACVBR	550
Amis de la Santé	300
Trailblazer	300
Club de Marche « Les Ecureuils »	350

Sport et Loisirs	350
Ombres et lumières	250
Association Parents d'élèves LEROND	200
Club épargne la Tirelire	250
LAKOTAS DANCERS	250
Art du Chi	200
LA FABRIQUE	200
Entente sportive Cocheren	2.000
Entente sportive Cocheren licence jeunes	510
Tennis-Club	500
Tennis-Club licences jeunes	0
Art en Mouvement	250
Art en Mouvement licences jeunes	2.193
La Boule de Belle-Roche	200
La Boule de Belle-Roche licences jeunes	17
Chrysalide	250
Chrysalide licences jeunes	1.275
Badminton	400
Badminton licences jeunes	442
TOTAL	16.662

Après avis favorable de la commission des finances et de l'administration générale,
Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

DECIDE de verser les subventions de fonctionnement aux associations locales au titre de l'année 2020 détaillées ci-dessus, d'un montant total de 16.662,00 € ;
VOTE les crédits correspondants ;
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

Monsieur OUTOMURO souhaite savoir si le club de Tennis a entrepris des projets à moyens ou courts termes pour se relancer. Monsieur le Maire indique que malgré tous leurs efforts, le tennis n'attire plus comme il y a quelques années. Il est également souligné que le collège utilise les cours de tennis pour certaines activités des collégiens.

Monsieur Paul CHAVAN demande si la participation des associations aux diverses manifestations est prise en considération dans l'attribution des subventions.

Monsieur le Maire indique que généralement l'attribution des subventions est, dans une certaine mesure, liée à la participation ou non aux différentes manifestations, cérémonies patriotiques, animations estivales ... Cette année, la quasi-totalité des animations et des manifestations ayant été annulée, il vous est proposé de reconduire, sauf exception, les montants des subventions de 2019.

3) AFFAIRES FINANCIERES

b) REVALORISATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX AU 1^{er} JANVIER 2021

Comme chaque année à pareille époque le Conseil Municipal est appelé à fixer l'augmentation des loyers à partir du 1^{er} janvier suivant. Compte-tenu des faibles coûts de location pratiqués par la commune, des travaux d'investissement et d'entretien réalisés dans les logements, il est proposé au Conseil Municipal de fixer la revalorisation à 1 %.

Après avis favorable de la commission des finances et de l'administration générale,
Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

DECIDE la revalorisation des loyers de logements communaux à 1 % à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente aux locataires communaux.

Monsieur le Maire précise que les travaux d'investissement concernent par exemple le « rafraichissement » des logements lors d'un changement de locataire, la rénovation des menuiseries ou encore le changement d'un chauffe-eau ...

3) AFFAIRES FINANCIERES

c) LOYER DE LA CHASSE COMMUNALE POUR LA PERIODE DU 2 FEVRIER 2021 AU 1^{er} FEVRIER 2022

La convention de chasse négociée de gré à gré avec la Société de Chasse « La Houlette » prévoit une revalorisation annuelle du montant du loyer en fonction de la variation de l'indice des baux fermages.

Il est donc proposé de revaloriser de 3.202,36 € à 3.219,78 € le montant du loyer de la chasse communale pour la période du 2.2.2021 au 1.02 2022, l'indice des baux fermages étant passé de 104,76 en 2019 à 105,33. (+0,54 %)

Après avis favorable de la commission des finances et de l'administration générale,
Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

DECIDE, pour la période de location de la chasse communale allant du 2 février 2021 au 1^{er} février 2022, de fixer le montant du loyer à 3.219,78 € ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente notamment de notifier la présente par courrier recommandé avec accusé de réception à la Société de Chasse « La Houlette » avant le 31 décembre 2020.

3) AFFAIRES FINANCIERES

d) AMICALE DES SAPEURS POMPIERS : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020

Comme chaque année à pareille époque, la Commission des Finances propose au Conseil Municipal de verser à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 € pour 2020. Monsieur FUHR Daniel, premier adjoint, explique que cette subvention sert notamment à la prise en charge de l'assurance pour tout le personnel actif, jeunes, vétérans et membres.

Après avis favorable de la commission des finances et de l'administration générale,
Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

DECIDE de verser à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers une subvention de fonctionnement pour 2020 de 3.000,00 € ;

VOTE les crédits correspondants ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

3) AFFAIRES FINANCIERES

e) SOLDE 2019 : FONCTIONNEMENT ET ACTIONS DU CENTRE SOCIAL

L'A.S.B.H. a présenté les réalisés 2019 dans les diverses actions menées dans le domaine social et en direction de la jeunesse. Après vérifications, concertations et analyses des demandes de subvention de l'ASBH, les aides de la Commune sont réparties comme suit :

-Chantier d'insertion :	45.000,00 €
-Accueil Périscolaire :	14.500,00 €
-CEJ :	49.000,00 €
-Fonctionnement du Centre Social Daniel Balavoine :	130.000,00 €
-Multi accueil :	<u>115.000,00 €</u>
TOTOAL :	353.500,00 €

Compte tenu des versements déjà effectués d'un montant de 300.000,00 €, l'ASBH sollicite un solde de subvention de 53.500,00 €.

Après avis favorable de la commission des finances et de l'administration générale,
Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de 53.500 € à l'ASBH pour le solde des actions et le fonctionnement du Centre Social Daniel Balavoine 2019 ;

VOTE les crédits correspondants ;

3) AFFAIRES FINANCIERES

f) FONCTIONNEMENT DES CENTRES SOCIAUX ET DU MULTI ACCUEIL

Pour l'année 2021, l'ASBH sollicite la reconduction des acomptes mensuels sur dix mois pour les actions et le fonctionnement du centre social et du Multi-Accueil.

Compte-tenu des réalisés, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les versements mensuels à 30.000,00 € (21.000,00 pour le centre social et 9.000,00 pour le Multi-Accueil).

Après avis favorable de la commission des finances et de l'administration générale,
Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

DECIDE de reconduire, en 2021, le versement d'acomptes mensuels de 30.000,00 € comme détaillé ci-dessus ;

VOTE les crédits correspondants.

3) AFFAIRES FINANCIERES

g) FONCTIONNEMENT CHANTIER D'INSERTION 2021

Monsieur le Maire propose de reconduire en 2021 le financement du chantier d'insertion sociale et professionnelle porté par l'ASBH pour un montant maximum 45.000 €. Le personnel recruté pour le chantier d'insertion est, en dehors de ses activités programmées (entretien espaces publics et espaces verts) régulièrement appelé pour renforcer les équipes municipales. Ce chantier concerne une vingtaine de personnes travaillant à temps partiel. Le temps non travaillé est consacré à la recherche d'emploi et à la formation.

Après avis favorable de la commission des finances et de l'administration générale,
Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

DECIDE de reconduire en 2021 le financement du chantier d'insertion porté par l'ASBH à hauteur de 45.000 €.

Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente

3) AFFAIRES FINANCIERES

h) ADHESION APPLICATION PANNEAU POCKET

Monsieur Emile REINHARD, adjoint, présente une application mobile panneau Pocket, proposée et validée par la Commission de la Communication et de l'Information, aux fins d'informer rapidement et directement les habitants qui le souhaitent de tout événement sur la Commune moyennant une adhésion annuelle de 350 €. Cette application est également disponible sur l'ordinateur.

Après avis favorable de la Commission de la Communication et de l'Information,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

ACCEPTTE l'offre d'application mobile PANNEAU POCKET moyennant une adhésion annuelle de 350 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette offre.

VOTE les crédits correspondants.

Monsieur OUTOMURO demande si les habitants pourront faire des remontées d'information ? L'activation de cette option n'est pas encore décidée.

Monsieur CHAVAN demande qui seront les administrateurs et si les associations pourront également y afficher des événements ? Monsieur REINHARD indique qu'il y aura 4 administrateurs à savoir lui-même, Monsieur Daniel FUHR, Monsieur Frédéric SCHWARTZ et Madame Laurie QUACK. Les associations pourront solliciter l'insertion d'annonces mais il ne s'agit pas de faire une tribune associative. Les fêtes importantes, les assemblées générales par exemple pourraient être indiquées.

Madame KAAS demande si les panneaux d'informations municipales sont toujours d'actualité. Cette option est toujours en cours d'étude : implantations, nombre de panneaux, coût d'installation et maintenance, pertinence de l'outil... Madame BLADT pense que les panneaux et l'application mobile sont complémentaires et ne s'adressent pas au même type de population.

3) AFFAIRES FINANCIERES

i) PROGRAMME DE PLANTATIONS À LA COULÉE VERTE

Un grand nombre d'arbres a dû être coupé à la Coulée Verte en raison de leur mauvais état. Une consultation a été faite pour la fourniture et la plantation d'arbres.

L'offre la mieux disante est celle de Jardins de l'Est pour la plantation de 10 arbres pour un montant de 4.386 € TTC. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de passer commande auprès de Jardins de l'Est.

Après avis favorable de la commission des finances et de l'administration générale,
Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

DECIDE la fourniture et la plantation de 10 arbres par Jardins de l'Est pour un montant de 4.386 € TTC ;

VOTE les crédits correspondants ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

A la demande de Monsieur OUTOMURO, Madame SCHWEITZER indique qu'il est effectivement prévu qu'une classe de l'école Lerond et qu'une classe de l'école Lurçat participent, dans le cadre d'une action pédagogique, à la plantation de ces arbres.

3) AFFAIRES FINANCIERES

j) INSTALLATION DE FEUX À RÉCOMPENSE RUE DU MOULIN : ATTRIBUTION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

Une consultation a été faite pour les travaux de sécurisation de la rue du Moulin avec la mise en place de feux tricolores. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à MK ETUDES à IPPLING pour un taux de rémunération de 4,50 %.

Après avis favorable de la commission des finances et de l'administration générale,
Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

CONFIE à MK ETUDES, à IPPLING, la maîtrise d'œuvre des travaux de sécurisation de la rue du Moulin, au taux de rémunération de 4,50 % du montant des travaux ;

VOTE les crédits correspondants ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

Monsieur OUTOMURO indique avoir vu dans la presse un article sur l'irrégularité de ces feux. Monsieur FUHR indique que cela ne nous concerne pas car nos feux sont situés à des carrefours. Les feux objet de contestation se situent notamment en section courante en dehors de passages piétons ou intersections.

Monsieur le Maire précise qu'aucune installation de ce type n'a, à ce jour, été démonté ! et que les services de l'état comptent mettre en place un cadre expérimental global dans certaines villes « pilotes »

4) URBANISME

a) EXAMEN DE DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER (DIA)

Le Maire fait état des décisions qu'il a prises de ne pas faire usage du Droit de Prémption Urbain (DPU) dans le cadre des DIA traitées depuis la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2020.

VENDEUR	ADRESSE DU BIEN	MONTANT DE LA TRANSACTION	ACQUEREUR
SAS SAINTE BARBE	8 rue des Mésanges	54.500 €	M. Pascal KLEIN
HERITIERS MAYER	33 rue de Farébersviller	20.000 €	M Tony MPOUDJA Mme Cécilia MAZUR
HERITIERS CHARBONNIER	41 rue de Théding	175.000 €	M Eric GIANGRECO Mme ALEXANDRE Nathalie

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des décisions du Maire.

5) INTERCOMMUNALITE

a) ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MOSELLE (CAUE)

La commune étant membre de la MATEC, peut depuis 2018 adhérer gratuitement au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement de la Moselle. Il s'agit d'une association à disposition des collectivités qui peuvent la consulter sur tout projet de paysage, d'urbanisme,

d'architecture ou d'environnement dans le but de promouvoir la qualité des réalisations et valoriser le cadre de vie.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler son adhésion au CAUE.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer au CAUE de la Moselle, Association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local et dont les statuts figurent en annexe de la présente délibération,
- DECIDE de mandater Monsieur Jean Bernard MARTIN Maire, avec voix délibérative, aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle

Concernant le tarif d'adhésion au CAUE de la Moselle et considérant que le département de la Moselle finance le CAUE par la Taxe d'aménagement et MATEC, il a été décidé par délibération du conseil d'administration du CAUE en date du 7 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE.

A titre d'information et pour les collectivités non adhérentes à MATEC, le tarif d'adhésion au CAUE est le suivant :

- 0,16 €/habitant avec un minimum de contribution de 90 € pour les communes
- 0,05 €/habitant avec un minimum de contribution de 90 € pour les EPCI

Compte tenu de ces éléments, et du fait que la collectivité soit déjà adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

6) BUDGET

a) DECISION MODIFICATIVE

Les travaux à l'école Jean Lurçat ont bien avancé. Un premier emprunt avait été souscrit en mai 2020 pour faire face aux premières factures. Un deuxième emprunt était prévu en 2021 mais au vu de l'avancement de travaux il serait préférable de le réaliser encore cette année.

Un ajustement de crédit est donc nécessaire afin de permettre la souscription de ce deuxième emprunt

Après avis favorable de la commission des finances et de l'administration générale,
Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

PREND la Décision Modificative du Budget 2020 suivante :

- | | |
|---|----------------|
| - chapitre 1641 article 0228 – Emprunt recette : | + 400.000,00 € |
| - chapitre 2313 article 0228 –Rénovation école dépenses : | + 400.000,00 € |

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

6) BUDGET

b) AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021

Vu les dispositions de l'article 125 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988, il est proposé d'autoriser l'engagement de crédits d'investissement par anticipation au budget 2021.

Les comptes concernés sont les suivants :

ARTICLE	LIBELLE	Crédits ouverts au BP 2020 hors RAR
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
2051	Concessions et droits similaires	6 100,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
2111	Terrains nus	150,00 €
21316	Équipements du cimetière	
21318	Autres bâtiments publics	20 000,00 €
2138	Autres constructions	1 000,00 €
2152	Installations de voirie	30 000,00 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 000,00 €
21571	Matériel roulant	25 000,00 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	13 500,00 €
2184	Mobilier	1 500,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	9 500,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
2313	Constructions	614 838,43 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	133 639,34 €

Après avis favorable de la commission des finances et de l'administration générale,
Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

DECIDE d'autoriser par anticipation, l'inscription au budget 2021 des crédits dont la liste et l'affectation sont détaillées ci-dessus, et qui n'excèdent par le quart de ceux inscrits en 2020.

6) BUDGET

C) REALISATION D'UN DEUXIEME EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE LURCAT ET LA CREATION D'UN PERISCOLAIRE

Il est proposé au Conseil Municipal de souscrire un prêt de 400.000,00 € à inscrire au budget 2020 pour le financement du programme des travaux de l'école Jean Lurcat. Une consultation a été menée auprès des banques et organismes financiers. Trois banques ont répondu à la consultation.

Au vu de l'avancement des travaux et tenant compte des taux d'emprunt très attractifs consentis actuellement par les organismes prêteurs, il est judicieux de mettre en place dès à présent ce deuxième emprunt prévu au plan de financement de l'opération.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire a contracté un emprunt de 400.000 € sur une durée de 15 ans auprès du Crédit Agricole dont l'offre est la mieux disante avec un taux de 0,53 %.

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h.

Pour extrait conforme :
LE MAIRE :



Jean Bernard MARTIN